



Séropositifs privés de soins

Trithérapies Les ruptures de stock se multiplient en pharmacies

Yannick Sado

La pilule est amère. Plusieurs dizaines de séropositifs sous trithérapie n'ont plus accès à leur traitement en raison de ruptures de stock récurrentes en pharmacie. À moins d'une semaine de l'inauguration du Sidaction 2011 vendredi prochain, 120 cas auraient été recensés en France. Mais selon le TRT-5, l'observatoire qui a donné l'alerte, le nombre de pharmacies en rupture d'approvisionnement pourrait être bien plus élevé : « *Tout le monde n'a pas forcément signalé sa situation. Et beaucoup de personnes se plaignent car ce n'est pas la première fois que cela leur arrive* », assure Hélène Pollard, responsable du suivi de l'observatoire du TRT-5 et ancienne directrice à l'Inserm.

Le phénomène a été constaté à la suite de la mise en ligne d'un questionnaire sur le site d'associations de soutien comme Sida Info Service, Aides ou Act Up. Sur les dix derniers mois, 58 ruptures d'approvisionnement sont survenues en Île-de-France, dont 37 à Paris intra-muros, et 59 en Province. Ces problèmes d'approvisionnement peuvent avoir de graves conséquences : dans 33 % des cas, ils ont conduit à une interruption de traitement, pour des durées allant généralement de un à sept jours. Cela suffit à mettre en péril la santé des patients.

Un coût très élevé

Le rapport du TRT-5 met en

avant plusieurs raisons pour expliquer ces problèmes d'approvisionnement. Il y a d'abord le prix des médicaments antirétroviraux, dont le coût très élevé empêche les officines de constituer des stocks importants. Par ailleurs, avant d'arriver en pharmacie, les médicaments transiting par des grossistes répartiteurs. Et souvent, ces derniers préfèrent vendre certains médicaments antirétroviraux à l'étranger pour accroître leur marge. D'après l'enquête, il y aurait un différentiel de 40 % entre les médicaments antirétroviraux produits en France et ceux qui sont effectivement achetés dans les pharmacies hexagonales. Une situation qui est tout à fait légale selon l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) : « *Les grossistes ont parfaitement le droit de vendre des médicaments dans d'autres pays de l'Union européenne, cela entre dans le cadre de la liberté de marché. Seule l'harmonisation des prix dans l'ensemble de l'UE permettrait de résoudre le problème* », affirme Fabienne Bartoli, adjointe du directeur général de l'Afssaps.

Au mois de janvier, l'Afssaps a convoqué les représentants des labos ainsi que le Conseil national des pharmaciens. Mais, selon le TRT-5, il faudrait aller plus loin : « *Il y a des manquements sur l'ensemble des maillons de la chaîne, des labos aux pharmacies, en passant par les grossistes. Seules des mesures législatives pourraient changer les choses* », estime Hélène Pollard. En attendant, de nombreux séropositifs se tournent vers les hôpitaux qui possèdent des réserves plus importantes d'antirétroviraux. ●